



Pension alimentaire est elle juste ?

Par **eliza**, le **08/01/2016** à **09:53**

Bonjour ; je suis separée depuis 2011 j ai une fille de 6ans et mon ex me verse la pension de 300eur. Je veux saisir le juge pour augmenter cette pension voir pour 500eur - 600eur je voudrais savoir si JAF va l accepter car mon ex est dans une tres bonne situation quand meme et combien de temps ca prends pour la reponse de JAF aussi? Merci pour les reponses

Par **youris**, le **08/01/2016** à **10:01**

bonjour,
qui a fixée le montant de 300 € ?
la pension alimentaire est fixée selon les possibilités de celui qui doit la pension mais aussi les besoins de celui à qui elle est versée.
le type de garde intervient également.
vous pouvez consulter ce lien:
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F991>
salutations